ASMA
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE

Hochfelden, le 26 mars 2021

Mairie de Brumath
Monsieur le Maire Etienne WOLF
4 rue Jacques Kablé
67170 BRUMATH

En recommandé avec accusé de réception

Réf. : PRESDT-2021-012
Objet : Projet de démolition d'une maison remarquable du 18e siècle rue du Général Duport
Demande de rendez-vous

Envoi avancé par mail à info@brumath.fr

Monsieur le Maire,

Un certain nombre de vos concitoyens nous ont alertés suite à l'affichage récent d'un permis de démolir daté du 11 mars 2021 qui condamne la maison remarquable à toiture à la Mansart du 18e siècle située à l'angle de la rue du Général Duport et de la rue des Pêcheurs, au cœur même du centre ancien encore préservé de votre commune.
La démolition de ce rare témoin du patrimoine bâti de votre commune, que vous jugez probablement vétuste, doit sans doute permettre la construction d'un immeuble d'habitation. Nous ne jugeons pas de la pertinence de ce projet, mais après étude du dossier, nous sommes persuadés que des solutions moins radicales existent, et que ce bâti ancien du 18ème siècle peut sans difficulté être préservé et réhabilité, tout en permettant la réalisation de logements supplémentaires sur le reste de ce grand terrain à l'arrière du bâti existant.

Depuis 50 ans, l'ASMA s'investit dans la sauvegarde de notre patrimoine commun qui fait l'image emblématique de notre Alsace et de ses communes, par conséquent de la vôtre.
La démarche de notre Association est toujours basée sur le dialogue dont l'objectif est de trouver une solution négociée, gagnante pour le patrimoine, mais aussi gagnante pour le projet.

C'est en particulier cette démarche qui a permis la signature fin décembre 2020 d'une convention avec monsieur Justin VOGEL, Président de la Communauté de communes du Kochersberg et l'ASMA pour la réalisation d'un inventaire détaillé du patrimoine bâti remarquable de plus de 20 villages, soit près d'un millier de maisons dorénavant protégées dans le cadre du PLUi.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE
BP 90032 - 67270 HOCHFELDEN
contact@asma.fr - asma.fr

L'ASMA est relais local de maisons paysannes de france

Association de droit local inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Haguenau

L'ASMA est partenaire de la marque Alsace

C'est aussi l'exemple du projet d'extension de la boulangerie-pâtisserie Bernhard à Mommenheim qui, en deux réunions fin décembre dernier entre monsieur le Maire Francis WOLF, le porteur du projet, son architecte, et l'ASMA a permis de sauver une maison à colombages, de préserver l'alignement urbain, de l'améliorer, tout en respectant les contraintes techniques et les besoins de surfaces du projet.

Nous avons sollicité l'expertise de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur, qui confirme l'intérêt historique, urbain et architectural de la maison située au 23 rue du Général Duport, objet du permis de démolir délivré le 11 mars dernier. Nous joignons pour votre information le courrier qu'il nous a adressé.

Rares sont les dossiers qui ne trouvent pas de solutions négociées et qui nous obligent à des procédures longues et coûteuses, avec le risque potentiel d'un emballement médiatique.

Nous avons l'honneur de solliciter un rendez-vous pour pouvoir évoquer concrètement les solutions alternatives permettant tout à la fois de sauvegarder ce patrimoine et de créer des nouveaux logements.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bernard DUHEM
Président de l'ASMA

Association pour la Sauvegarde
de la Maison Alsacienne (A.S.M.A.)
BP 90032 - 67270 Hochfelden
N° SIRET : 479408916 00019

PJ : copie de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France du 23 mars 2021.

Ampliation : Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace.